

DEPARTEMENT
DU VAR

EXTRAIT du REGISTRE
des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale
De GRIMAUD

PREFECTURE DU
VAR - TOULON

C. C. A. S. de GRIMAUD
697 route nationale
83310 GRIMAUD

Objet : Reprise et affectation définitive des résultats 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juin à neuf heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de Madame Martine LAURE, Vice-Présidente, en lieu ordinaire de ses séances et après convocations régulièrement faites à domicile.

Nombre de membres	
- En exercice :	15
- Présents :	12
- Votants :	12

Présents : Madame Martine LAURE
Madame Janine LENTHY
Monsieur Jean-Louis BESSAC
Monsieur François BERTOLOTTO
Madame Marie-Dominique FLORIN
Madame Viviane BERTHELOT
Madame Yvette ROUX
Madame Isabelle LUPORINI
Madame Simone LONG
Madame Huguette REBOUL
Madame Mireille BRUNEAU
Monsieur Stéphane PEYNE

Excusés : Monsieur Alain BENEDETTO
Madame Eva VON FISCHER BENZON
Madame Anne ZACHARY

Secrétaire de Séance : Anne-Charlotte SALVI

Par délibération en date du 4 avril 2025, conformément aux dispositions de la loi 99-1129 du 28/12/1999, le Conseil d'Administration a autorisé la reprise anticipée des résultats 2024 lors de l'adoption du budget primitif 2025.

Tant que le Compte Financier Unique n'est pas définitivement voté, les comptes de l'exercice clos ne sont pas considérés comme arrêtés au sens de l'article L.1612-12 du CGCT.

Par conséquent, il est fait obligation aux membres du Conseil d'Administration, d'approuver l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2024 qui se décompose ainsi :

42

	Solde d'exécution 2024	Solde restes à réaliser	Résultats de clôture 2024
Fonctionnement	16 172,32		16 172,32
Investissement	54 854,52		54 854,52
Solde compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté"			16 172,32
Solde compte 001 "Excédent d'investissement reporté"			54 854,52

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DECIDE le report en section de fonctionnement sur la ligne codifiée 002 « Excédent de fonctionnement reporté » du solde du résultat de fonctionnement soit 16 172,32 € et le report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001 « Excédent d'investissement reporté » du solde du résultat d'investissement soit 54 854,52 €.

PRECISE que la reprise définitive des résultats ainsi que son affectation, sont conformes à celles effectuées de manière anticipée dans le cadre du vote du budget primitif 2025.

Ainsi délibéré à Grimaud, les jour, mois et an susdits.

La Vice-Présidente,
Martine LAURE

